



GT Plan d'action en cas de circonstances exceptionnelles

19 novembre 2019

Le groupe de travail portant sur le plan d'action en cas de circonstances exceptionnelles s'est réuni le 19 novembre 2019 sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Sophie Gardel, Muriel Mahé et Annick Pinard.

Laurence Venet-Lopez indique que la réflexion, qui portait initialement sur les conséquences de la canicule, a été élargie à d'autres circonstances exceptionnelles. Elle précise que ce groupe de travail ne traitera pas de l'enseignement agricole, qui fera l'objet d'un autre groupe de travail en lien avec la DGER.

L'objectif est de définir des mesures RH à adopter et à anticiper en cas d'événement exceptionnel.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente un diaporama (cf document), base des discussions.

Impacts déplacements

Différents événements exceptionnels (canicule, neige, grèves...) peuvent avoir un impact sur les déplacements.

Le risque d'accidentologie est plus élevé dans ces cas là : neige ou conditions climatiques défavorables, circulation accrue, utilisation du vélo ou de la trottinette par des personnes peu habituées.

Il faut faciliter le transport alternatif (covoiturage) en permettant des échanges d'information, des solidarités, mutualisations... par affichage et lien sur l'intranet.

Il faut également voir quelles sont les disponibilités en matière de places dans les parkings auto, moto et vélo pour anticiper.

Cycle de travail

Stéphanie Frugère indique que des souplesses sur les plages fixes peuvent être accordées avec Equitime et les autres logiciels de gestion du temps de travail, qui peuvent être paramétrés de façon à ce que, en cas de circonstances exceptionnelles, les anomalies ne soient pas à justifier.

Des souplesses peuvent notamment être introduites sur les plages horaires, fixe ou mobile.

Un point d'attention si le site est fermé, car les bornes peuvent ne pas pouvoir être bougées. C'est à vérifier en particulier dans les cités administratives.

Dans tous les cas, l'agent doit avertir son supérieur hiérarchique.

Il y a également la possibilité de déplacer son temps partiel sur la journée perturbée, avec accord du supérieur hiérarchique, et l'agent peut prendre un congé de toute nature, sauf nécessité de service.

Certaines organisations syndicales évoquent le règlement intérieur propre pour les agents FranceAgriMer en DRAAF qui prévoit que quelques heures exceptionnelles (3-4 heures) puissent être accordées, ce qui conduit à des disparités avec les agents du MAA de la même structure. Stéphanie Frugère indique qu'il s'agit d'un sujet plus général d'harmonisation des RIALTO.

Pour l'Alliance du Trèfle, il faut prendre en compte la durée de l'empêchement : s'il est réduit à une seule journée, l'agent peut trouver une solution, mais si la durée est plus longue, c'est plus difficile car les agents n'ont plus de jours de congé à prendre.

Les chefs de service doivent prendre en compte les difficultés particulières de chaque agent (distance...).

Les organisations syndicales dénoncent les différences de traitement entre services et demandent d'harmoniser les décisions qui seront prises à l'issue des travaux.

Laurence Venet-Lopez entend les écarts de décision et considère que l'équité de traitement est fondamentale. Les travaux conduiront à l'élaboration d'une boîte à outil à donner aux directeurs.

Pour l'Alliance du Trèfle, il faut être pragmatique. Or le système conçu pour le contrôle des temps de travail est peu souple.

En cas d'événements exceptionnels, les agents qui veulent se déplacer mettent du temps, et la qualité du travail fourni et les conditions de travail des agents (fatigue accrue, stress, etc...) s'en ressentent, ce qui représente un coût pour le ministère. Il faut prévoir des conditions les plus souples possibles et apprendre à travailler de façon différente (possibilité de réunions par skype....). Les agents cherchent des solutions pour faire leur travail mais il ne faut pas que cela ait un coût pour eux.

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, indique que les équipements informatiques font l'objet d'une politique à long terme. En attendant, il s'agit de trouver des palliatifs.

En effet, à long terme, les choses bougent, et de plus en plus d'ordinateurs portables sont installés, car les gens ont besoin de mobilité, de nomadisme et les jeunes qui arrivent demandent des ordinateurs portables. Même si l'équipement est plus onéreux, la tendance de fond est au développement des portables.

Pour l'installation de Windows 10, la DINUM a donné un budget uniquement pour des portables. Cette évolution est renforcée par le plan de transformation numérique du MAA.

Si l'environnement numérique de l'agent a été délaissé pendant des années alors que les gros chantiers étaient favorisés, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En attendant l'évolution de fond, pour les événements exceptionnels, les équipes informatiques se préparent. Elles ont réalisé un inventaire des ordinateurs portables en stock dans les MAG.

L'Alliance du Trèfle s'alarme de la difficulté de réaction des services informatiques en ce qui concerne le matériel informatique, qu'elle a déjà évoquée en CT-AC, dans un contexte de dépendance de plus en plus forte au numérique.

Il a ainsi fallu plus d'une semaine d'attente pour traiter la situation d'un agent dont l'ordinateur était en panne (ne serait-ce que pour la prendre en compte), puis le ré-équiper, ce qui, au-delà du stress généré pour l'agent, peut être ressenti comme un manque de considération pour les missions qu'il doit effectuer.

Une organisation syndicale indique que beaucoup d'heures sont écrêtées (au MAA, il n'y a que 6 jours de récupération alors que d'autres ministères accordent 12 jours dans l'année). Le total des heures écrêtées représente plusieurs ETP par an pour une DRAAF.

Pour elle, si quelqu'un est empêché, il faut d'abord reprendre une partie de ses heures écrêtées.

L'Alliance du Trèfle est d'accord avec cette proposition.

Télétravail et travail sur sites distants

Stéphanie Frugère indique que les personnes autorisées à télétravailler pourront se voir accorder un nombre de jours supplémentaires en cas de blocage ou changer de jour.

En ce qui concerne le travail ponctuel, suite à la loi de transformation de la fonction publique, un projet de décret doit en fixer les règles.

L'administration distingue 2 catégories d'agents :

- agents nomades : même sans télétravail, ils disposent de l'équipement leur permettant de travailler à l'extérieur (portable équipé d'un VPN). Ils peuvent voir avec leur supérieur hiérarchique comment le faire, même si, comme ce sont des managers, il faut veiller à ne pas dépouiller l'encadrement (appel au bon sens du chef de service).
- autres agents : ils n'ont pas d'équipement. Pour eux, le déploiement d'un équipement informatique est nécessaire.

Les pré-requis sont une discussion avec le chef de service, la définition des missions pouvant être effectuées à distance, le numéro de téléphone (volontariat mais nécessité de pouvoir joindre l'agent).

Des outils sont mis à disposition pour le travail à distance (JITSI qui permet visio, audio et partage de documents).

Le travail sur site distant, dans une structure proche de domicile qui pourrait accueillir l'agent, est aussi possible.

Les limites sont identifiées : fournir l'équipement, connexion au réseau...

Jeannine Bénoliel, conseillère technique nationale, indique qu'elle est favorable à l'élargissement des possibilités de télétravail.

L'Alliance du Trèfle est favorable au télétravail, mais elle s'interroge sur le volume des stocks d'ordinateurs portables équipés pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. Si le stock est insuffisant, les agents n'ayant pas pu être équipés seraient pénalisés.

Les organisations syndicales proposent des pistes de réflexion : adaptation aux contraintes particulières de l'agent (famille mono-parentale...), intégration du temps domicile-travail dans le temps de travail...

Elles demandent une harmonisation des tâches télétravaillables, notamment pour les assistantes.

Stéphanie Frugère indique qu'une réflexion est en cours sur le télétravail. Une modification de la note de service n° 2016-664 du 11 août 2016 est prévue car l'utilisation de Chorus est maintenant télétravaillable. Elle précise que cela ne concerne que les structures du MAA (pas les DDI).

Stéphane Arché indique que le MAA dispose d'outils qui répondent au besoin de télétravail :

- ordinateurs portables,
- accès au réseau du MAA par le VPN2 qui permet d'accéder aux serveurs. Les agents retrouvent leur bureau informatique avec les applications autorisées,
- messagerie instantanée Ariane,
- JITSY,

En interministériel l'outil « Tchap » (ouvert à tous les fonctionnaires) permet avec le téléphone ou l'ordinateur, d'avoir un équivalent de WhatsApp (groupes) plus sécurisé que SMS et WhatsApp.

L'Alliance du Trèfle demande la définition d'un « agent nomade ». L'administration précise qu'il s'agit d'un agent détenteur d'un ordinateur portable et d'un VPN.

Stéphanie Frugère informe les organisations syndicales que le sujet des proches aidants et des dons de jour va être relancé.

L'Alliance du Trèfle regrette une interprétation trop restrictive de la note de service n° 2016-664 à la DGPE avec une limitation des jours télétravaillés.

Le représentant de la DGPE indique que le choix du nombre de jours de télétravail varie en fonction du bureau et du nombre de jours déjà accordés.

Filipe Santos, secrétaire général de la DRIAAF, indique que la DRIAAF peut accueillir des agents en site distant, et qu'il suffit juste de prévenir.

Locaux et équipements (épisodes de canicule)

Stéphanie Frugère indique que les dispositifs prévus sont :

- les salles climatisées ou rafraîchies,
- les ouvrants, les stores,
- des moyens **mobiles comme les ventilateurs.**

En ce qui concerne la plantation d'arbres, Thierry Game, chef du bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, indique qu'il n'y a pas de piste pour développer les quelques espaces verts existant dans les sites de l'administration centrale.

L'Alliance du Trèfle estime qu'un chantier doit être lancé sur le comportement des bâtiments dans le contexte de variations fortes de température. Le bâtiment Barbet de Jouy monte en chaleur progressivement, et l'atmosphère reste chaude 10 jours après la canicule du fait de l'inertie thermique des bâtiments.

Des réflexions sur la bio climatisation (puits canadiens...) doivent être lancées. Pour les bâtiments de centre ville, il semble illusoire de compter sur un rafraîchissement la nuit, ou alors de faible ampleur.

Sur certains sites, les espaces rafraîchis ou climatisés sont très limités par rapport au nombre d'agents. Et des questions d'utilisation se posent : quel est leur usage (lieu de travail, lieu de pause, etc...) ? Quelle tolérance de la hiérarchie ?

Une organisation syndicale s'interroge sur le volet financier de l'achat des ordinateurs portables et s'inquiète du branchement simultané de tous les postes sur le VPN2.

L'Alliance du Trèfle demande de prévoir un système de synchronisation des fichiers permettant l'enregistrement automatique des fichiers.

Elle s'interroge sur la résistance du matériel informatique en cas de canicule.

Filipe Santos demande quand il sera possible pour les agents des DRAAF, d'accéder aux serveurs (déploiement VPN2).

Stéphane Arché indique que le calendrier est décalé. Au début il était prévu de rapatrier les serveurs des DRAAF à Auzeville, comme pour l'administration centrale (projet Ibisa) mais ce projet n'a pas pu être financé en 2019.

La SDSI a bien conscience des besoins des DRAAF, qui peuvent être résolus avec le VPN2, suffisamment sécurisé. La charge de travail n'a pas permis de le faire jusque là, les RMSI ont été sollicités. Ce chantier est repriorisé pour fin 2019 -début 2020 (quelques DRAAF seront équipées à la fin de l'année). La DRIAAF sera priorisée.

Bonnes pratiques (épisodes de canicule)

L'administration prévoit l'adaptation de la tenue vestimentaire, des consignes générales et un affichage.

Jeannine Benoliel indique qu'elle va rédiger une fiche de procédure simple sur les comportements à adopter en cas de canicule : repas léger, boire régulièrement mais sans exagération, détection des signes d'un coup de chaleur et mesures à prendre...



Communication

L'administration s'interroge sur le « bon moment » pour communiquer .

Les épisodes de neige font l'objet d'une alerte parfois longtemps à l'avance, mais parfois la vigilance orange apparaît seulement la veille à 17h00.

Une réflexion est lancée sur l'envoi de SMS, le renvoi à lien internet (bonnes pratiques sur la page d'accueil en cas de canicule)...

C'est difficile car il n'y a pas d'homogénéité sur le territoire national de l'événement exceptionnel.

Il faut prévoir très longtemps à l'avance la procédure et inclure une fiche dans le RIALTO.

Un RETEX (retour d'expérience) sur l'épisode de canicule de cette année a été réalisé.

Laurence Venet-Lopez conclut la réunion en indiquant qu'un travail spécifique sera fait sur l'enseignement agricole.

L'administration reviendra vers les organisations syndicales ultérieurement.